



## KINNEAR'S MILLS

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal  
tenue à la salle municipale,  
120, rue des Églises, Kinnear's Mills,  
le lundi 3 juin 2014, à 20 h 00**

La séance est présidée par le maire, M. Paul Vachon

Présents : Mesdames Céline Landry, Michelle Pageau et Messieurs Patrice Nadeau, Michel Breton, Étienne Prévost et Patrice Nadeau.

Absent : Monsieur James Allan

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Claudette Perreault, agit à titre de secrétaire de la séance.

### **2014-119 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire ouvre la séance à 20 h 00 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

### **2014-120 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Lecture et adoption de l'ordre du jour ;  
Vente d'un terrain situé au projet domiciliaire « Les Clochers » (lot 4 913 572) à Madame Mélanie Carrier ;  
Fermeture de l'assemblée.

### **2014-121 VENTE D'UN TERRAIN SITUÉ AU PROJET DOMICILIAIRE « LES CLOCHERS » À MADAME MÉLANIE CARRIER**

Il est proposé par Patrice Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Kinnear's Mills autorise la vente à Madame Mélanie Carrier l'immeuble suivant, à savoir :

#### **DÉSIGNATION**

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TREIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DOUZE (4 913 572) du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Thetford . (Ancien lot 5A-13).

Sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit.

Ces immeubles sont situés en la Municipalité de Kinnear's Mills, Province de Québec, sans numéro civique.

#### **SERVITUDE**

L'immeuble n'est l'objet d'aucune servitude à l'exception de celle ci-dessus mentionnée. Toutefois l'immeuble pourrait être sujet aux droits potentiels d'Hydro-Québec d'occuper une partie de la propriété gratuitement et sans obligation d'obtenir l'autorisation du propriétaire,

pour fins d'installation des circuits, poteaux et équipements nécessaires au branchement et au réseau, le tout en vertu des conditions de service d'électricité telles qu'approuvées par la décision D-2008-028 de la régie de l'énergie.

Que la Municipalité vende lesdits immeubles pour le prix de TREIZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS ET QUARANTE-CINQ CENTS (13 272,45 \$) plus les taxes TPS et TVQ.

QUE la prise de possession et les ajustements de taxes soient faits en date du contrat notarié.

Que ledit acte contienne toutes les clauses mentionnées dans un projet d'acte préparé par Me Alexandra Roberge, notaire et soumis à l'assemblée.

Que Monsieur Paul Vachon, Maire et Dame Claudette Perreault, directrice-générale, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer ledit acte de vente.

**ADOPTÉE**

**2014-122 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 20 h 05.

Signé : Paul Vachon  
Paul Vachon, maire

Signé : Claudette Perreault  
Claudette Perreault, directrice générale  
et secrétaire-trésorière